



COMMUNE DE FREISSINIÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-71

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à SEGOND Éric

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

Objet : BUDGET CAMPING. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2024, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Eau Potable de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses investissement	21 21728 24001	Autres terrains		0.01 €
Dépenses investissement	16 1641 OPFI	Emprunts	0.01 €	

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID : 005-210500583-20240916-202471-BF

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	0.01 €	
	Réduction	0.01 €	
Recettes	Ouverture		
	Réduction		
Equilibre :		0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.